

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

Présentation du protocole et principes

Le protocole repose sur les prescriptions émises par les ministères des solidarités et de la santé ainsi que celui des sports.

Le guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage : désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des publics
- Gestion de la circulation
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur 6 fondamentaux :

- 1. Le maintien de la distanciation physique**
- 2. L'application des gestes barrières**
- 3. Les traitements de l'air et de l'eau**
- 4. La limitation de la fréquentation dans l'établissement et les bassins**
- 5. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- 6. La formation, l'information et la communication auprès du personnel et des usagers**

Préalable

Tous les publics du centre aquatique Marcel Robert (usagers, personnel municipal) s'engagent à ne pas se présenter au centre aquatique en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 chez lui ou dans sa famille.

Ils sont invités à prendre leur température avant de venir au centre aquatique. En cas de fièvre (37,8°C ou plus), et de troubles digestifs, ils ne doivent pas se rendre au centre aquatique.

Les personnes présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas se présenter au centre aquatique. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

1. Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et /ou par gouttelettes.

Cette distance s'impose dans tous les contextes et tous les espaces de l'association (arrivée et abords des sites, hall d'accueil, vestiaires, administration, hall bassin, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

Un marquage au sol permet à chacun de respecter les règles de distanciation physique.

2. L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Afin de faciliter le lavage des mains, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition du public à l'entrée du centre aquatique ainsi que dans les vestiaires.

Pour le personnel, ce gel sera présent dans chaque zone de travail.

Une poubelle sans couvercle est présente pour recueillir les serviettes en papier jetable.

Le lavage des mains est recommandé toutes les deux heures et doit être réalisé par tous à minima :

- A l'arrivée au centre aquatique
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Dès l'arrivée au domicile

Le port du masque

Le port du masque en tissu ou jetable est obligatoire pour tous les publics, dans les zones de circulation. Pour les baigneurs, celui-ci est à retirer juste avant la fermeture du casier individuel.

En effet, le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées et recommandé dans toutes les autres situations.

Le personnel au contact du public sera par ailleurs équipé de visières ou masques compte tenu de l'indispensable promiscuité. Il est responsable du nettoyage de cette visière avec un produit désinfectant virucide après chaque utilisation.

La collectivité remet 4 masques en tissus à chacun des membres du personnel et en cas d'oubli met à disposition à l'ensemble des publics, des masques jetables. Ils sont à changer à chaque demi-journée.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

3. La ventilation des locaux

Les locaux sont aérés plusieurs fois par jour et avec certitude le matin avant l'arrivée des publics et le soir (ouverture des fenêtres, baies vitrées, volets).

4. La limitation du brassage des publics

Un sens de circulation est mis en place, l'objectif est de limiter les croisements entre les publics. Une signalétique claire (panneaux, fléchage au sol) indique le sens de circulation.

La réservation des créneaux (par téléphone) et les abonnements restent privilégiés pour les usagers du centre aquatique. Leur accueil sera facilité par rapport à ceux ayant choisis le paiement en caisse.

5. Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Pour les espaces fréquentés quotidiennement : un nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel, est réalisé. Pour la désinfection, les désinfectants utilisés respectent la norme de virucide NF EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

Ces opérations de nettoyage-désinfection ne sont pas effectuées en présence des publics et un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits est respecté avant l'accès des publics. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

6. La formation, l'information et la communication

Le personnel est informé des mesures mises en place et des obligations sanitaires liées au nettoyage et à la désinfection.

Les dispositions font l'objet de mémos adaptés aux différents destinataires, par la réalisation d'affiches thématiques ou de rappel, notamment à l'entrée des sites (condition d'accès, de circulation, etc.).

Une formation au secourisme en contrainte COVID 19 a été proposée à l'ensemble des MNS.

• **Le personnel**

Le personnel est formé aux règles de fonctionnement sous COVID 19. Cette formation s'appuie sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

- ❖ De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières,
- ❖ Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un membre du personnel
- ❖ De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas,
- ❖ Des numéros de téléphone utile pour obtenir des renseignements

• **Les usagers**

Ils sont informés des conditions d'ouverture de l'établissement et modalités d'accès par affichage site internet de la ville.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

❖ De leur rôle actif dans le respect des nouvelles règles de fonctionnement sous COVID 19

La capacité d'accueil

La capacité d'accueil du centre aquatique est déterminée dans le respect strict des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire et des mesures sanitaires à appliquer.

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable. La disponibilité des locaux est déterminée par leur superficie.

L'accès aux locaux à toute personne externe à l'établissement est strictement encadré par les salariés de l'établissement.

FICHES THEMATIQUES

- 1. Accueil des publics**
- 2. Hall bassins et activités aquatiques**
- 3. Traitement de l'air et traitement de l'eau**
- 4. Gestion des circulations**
- 5. Nettoyage et désinfection des locaux**
- 6. Le personnel salarié**
- 7. Procédure de secourisme et de sauvetage sous COVID 19**
- 8. Procédure de gestion d'un cas suspect**

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

1-ACCUEIL DES PUBLICS

Rappel des fondamentaux (*Les fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide*)

- ❖ **Maintenir la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des publics**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Mesures à appliquer

1. Arrivée dans l'équipement et pour l'ensemble des publics

- ✓ Masque et désinfection des mains obligatoires.
→ Gel hydro alcoolique à disposition à l'entrée du centre aquatique.
- ✓ Respect de la distanciation.
→ Mètre proprement du hall jusqu'aux tripodes ainsi que dans les vestiaires individuels.
- ✓ Favoriser l'utilisation des abonnements, sans contact.
- ✓ Diminution de l'attente au niveau du hall d'accueil.
→ Zone d'attente privilégiée sous le préau du centre aquatique.

2. Vestiaires individuels

- ✓ Désinfection des cabines après usage.
- ✓ Retirer le masque, ou le jeter, avant la fermeture du casier.

3. Sanitaires et toilettes

- ✓ Lavage des mains – gel hydro alcoolique à l'entrée des sanitaires.
- ✓ savonnage obligatoire // bonnet conseillé.
- ✓ Lavage des mains avant et après le passage aux toilettes.
- ✓ En cas de forte fréquentation, l'accès aux douches, en sortie de bassin pourrait être interdit.

• **Points de contrôle**

- Le référent Covid-19 s'assure avant l'ouverture au public que l'ensemble des éléments d'accueil soit opérationnel.
- Chacun veille au respect des règles de circulation et de distanciation dans l'équipement et des mesures proposées.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

2-HALL BASSINS ET ACTIVITES AQUATIQUES

Rappel des fondamentaux (*Les fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide*)

- ❖ **Maintenir la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des publics**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Mesures à appliquer

1. Problématique lié aux matériels de baignade
 - ✓ Aucun matériel ludique extérieur ne sera accepté dans l'établissement.
 - ✓ Les équipements sportifs (pull-boy, plaques) seront tolérés sauf les palmes et les zoomer.
 - ✓ Les sacs ne seront pas acceptés au bord des bassins.
 - ✓ Prêts de matériels d'aide à la flottaison désinfectés (brassards, ceintures).
 2. Gestion des activités
 - ✓ Interdiction de stationner dans les lignes d'eau.
 - ✓ Respecter la distance de 1 mètre entre chaque personne.
 - ✓ Matérialiser les postes de travail pour les activités aquatiques.
 - ✓ Organiser les séances d'apprentissage dans un espace favorisant la distanciation.
 - ✓ Orienter les baigneurs dans les lignes d'eau en fonction du niveau de pratique.
 - ✓ Une distance de 3 mètres sera mise en place entre l'éducateur sportif et les clients des activités aquatiques
- **Points de contrôle**
 - Le référent Covid-19 s'assure, avec les MNS, de la bonne application de l'ensemble de ces orientations.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

3-TRAITEMENTS DE L'AIR ET DE L'EAU

Rappel des fondamentaux (*Les fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide*)

- ❖ **Maintenir la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des publics**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Mesures à appliquer

1. Qualité de l'air

- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation
- ✓ Limiter le recyclage d'air et augmenter l'apport d'air neuf
- ✓ Aérer les locaux plusieurs fois par jour (ouverture des fenêtres, baies vitrées, volets oscillants)
- ✓ Eviter l'utilisation de ventilateur
- ✓ Maintenir, autant que possible, les portes du sas d'entrée ouvertes

2. Qualité de l'eau

- ✓ Chlore actif maintenue entre 0,8 et 1,4 mg/l ou entre 3 et 5mg/l de chlore disponible
- ✓ Pédiluves entre 3 et 4 mg/l de chloration
- ✓ Auto surveillance de la qualité de l'eau par l'intermédiaire du cahier sanitaire
- Vérification avant chaque séance de la qualité des paramètres physico-chimique de l'eau

• **Points de contrôle**

- Le référent Covid-19 s'assure, avec le technicien-DALKIA, de la bonne application de l'ensemble de ces orientations.
- Les MNS vérifient la qualité de l'eau par l'intermédiaire du cahier sanitaire avant chaque séance
- Le technicien-DALKIA vérifie les indicateurs du traitement de l'air au niveau du cahier de chaufferie

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

4-GESTION DES CIRCULATIONS

Rappel des fondamentaux (*Les fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide*)

- ❖ **Maintenir la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des publics**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Mesures à appliquer

1. Généralités

- ✓ Pour les publics, le sens de circulation est défini par le marquage au sol.
- ✓ Pour le personnel, le sens de circulation reste libre dans les couloirs, en général, en respectant les règles de distanciation physique.
- ✓ Les mesures sanitaires liées aux circulations : Les portes sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.
- ✓ La circulation des personnes extérieures : Les personnes extérieures ne peuvent se déplacer librement dans le centre aquatique. Elles doivent obligatoirement être équipées d'un masque.
- ✓ Les gradins seront fermés au public.

2. Entrées et sorties – zones sèches:

- ✓ Les usagers rentreront dans l'équipement par une entrée dédiée – portes de secours les plus à gauche
- ✓ L'ensemble des usagers sortira de l'équipement par une sortie dédiée – portes du sas
- ✓ L'ensemble du personnel entrera et sortira par le même accès –portes côté distributeurs

3. Circulation vestiaires et hall bassins:

- ✓ Création d'un sens de circulation fléché pour respecter la marche en avant et limiter les croisements
- ✓ Fermeture des sèche-cheveux et sèche-main

• **Points de contrôle**

- Le référent Covid-19 s'assure avant l'ouverture au public que la signalétique sur les circulations est en place.
- Tous les salariés s'assurent que les portes sont ouvertes, dans la mesure du possible.
- Chacun veille au respect des règles de circulation et de distanciation dans les couloirs. Tous les salariés s'assurent du port effectif du masque par les publics dans les zones concernées

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

5-NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Rappel des fondamentaux (*Les fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide*)

- ❖ **Maintenir la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des publics**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Mesures à appliquer

1. Les nouveaux points de vigilances

- ✓ Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- ✓ Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).
- ✓ Une bande déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ✓ Les chiffonnettes réutilisables ne peuvent être réemployées qu'après lavage à 60°C.
- ✓ Les produits sont tenus hors de portée des enfants.

2. A éviter

- ✓ La réalisation de ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des publics. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant l'accès des publics.
- ✓ Les produits sont tenus hors de portée des publics.

3. Fréquence :

- ✓ Nettoyage complet de l'équipement chaque matin avant ouverture.
- ✓ Nettoyer et désinfecter après chaque créneau, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés :
 - Sanitaires : cabines, casiers, tripodes, toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur...

4. Actions complémentaires :

- ✓ Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- ✓ Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- ✓ Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- ✓ Aérer régulièrement les locaux (avant l'ouverture au public et après chaque créneau).

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

5. Prévention des risques pour le personnel :

- ✓ Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

6. Objectifs opérationnels

- ✓ S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des publics et des salariés hors équipe de nettoyage
- ✓ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple
- ✓ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les apprenants lorsque des groupes différents se succèdent.

- **Points de contrôle**

- Le référent Covid-19 s'assure, avec le personnel d'entretien, du respect et du suivi du protocole
- L'ensemble de ces orientations sera balisé et planifié sur des fiches contrôles au rythme des créneaux et quotidiennement

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

6-LE PERSONNEL SALARIÉ

Rappel des fondamentaux (*Les fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide*)

- ❖ **Maintenir la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrières**
- ❖ **Limiter le brassage des publics**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Mesures à appliquer

1. Généralités

- ✓ Lavage des mains, masque et gants + signature du registre COVID19.
- ✓ Il est demandé d'appliquer les gestes barrières en toutes circonstances.
- ✓ Vestiaire pour mise en tenue – maximum 2.
- ✓ Effets personnels
 - L'ensemble des salariés se contentera du strict minimum // stockage interdit
 - Les effets personnels devront rester dans les casiers pendant la journée
- ✓ Dans l'ensemble de l'équipement, files et en croisement de flux usagers, une distance d'au moins un mètre est maintenue et les sens de circulation matérialisés par des fléchages au sol doivent être strictement respectés.
- ✓ Création d'une zone « sanctuarisée » comprenant les gradins, l'étage et les escaliers : ces lieux seront strictement interdits au public.
- ✓ En dehors de la zone « sanctuarisée », le port du masque est obligatoire.
- ✓ Nettoyage systématique après usage des parties communes par le personnel
 - toilettes, douches et salle de repos
 - ✓ Utilisation de la salle de repos– 5 pers max
 - Respect des places fixées, plus de couverts et d'assiette, frigidaire compartimenté
 - Place nette après chaque passage // liquide vaisselle
- ✓ Toute personne symptomatique (fièvre, sensations de fièvre, toux, difficulté respiratoire) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail et avertit au plus vite le directeur de son incapacité à se déplacer.
- ✓ Tout salarié prend sa température avant de se rendre au centre aquatique Marcel Robert. En cas de température supérieure ou égale à 37°8C, il prévient le directeur au plus vite et ne vient pas.
- ✓ Une séparation physique s'impose avec les publics. Les serrages de main et les accolades sont strictement interdits.
- ✓ Le port du masque pourra éventuellement être renforcé par le prêt d'une visière pour les salariés au plus près des usagers.
- ✓ La désinfection de la visière se fait par lavage à l'eau et au savon, et est obligatoire après chaque emploi. L'utilisateur en est responsable.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

2. Métier - MNS

- ✓ Talkie-Walkie et sifflet nominatifs // → Désinfection avant et après utilisation par le MNS.
- ✓ Au niveau du bassin sportif : surveillance fixe sur chaise haute + zonage // poste invariable par créneau.
- ✓ Au niveau du bassin multi activités : surveillance en zonage // poste invariable par créneau.
- ✓ Au niveau de la plaine de jeu : surveillance en zonage // poste invariable par créneau.
- ✓ Au niveau du petit bain : surveillance fixe sur chaise haute + zonage // poste invariable par créneau.
- ✓ Poste - Infirmerie : matériels prêts et jetables.

3. Métier - Agent d'entretien

- ✓ Talkie-Walkie et chariot de nettoyage nominatifs // → Désinfection avant et après utilisation par l'agent.
- ✓ Poste dans les vestiaires // sanitaires // poste invariable par créneau.

4. Métiers - administratifs

- ✓ Tout salarié ayant utilisé un espace s'assure en le quittant de le laisser débarrassé de tout objet personnel.
- ✓ Chacun prend en charge de nettoyer son espace de travail en début et en fin de journée, à l'aide des lingettes désinfectantes ou produit désinfectant mis à disposition dans son espace de travail (clavier, souris, télécommande vidéoprojecteur et plan de travail).
- ✓ Chacun doit utiliser le gel hydro alcoolique avant et après avoir utilisé le matériel commun (le photocopieur, les ordinateurs...) ou après avoir procédé à des échanges de documents papier.

5. L'utilisation de la salle de pause et des toilettes

- ✓ Les règles de distanciation doivent être respectées.
- ✓ Il sera demandé de garder sa bouteille d'eau nominative et ses couverts.
- ✓ Après usage de la cuisine et des toilettes, chacun est responsable du nettoyage.

6. Livraisons

- ✓ Le respect strict des gestes barrières s'impose ainsi que le port du masque lors de la livraison de part et d'autre.
- ✓ La remise et la signature des bons de réception des commandes et des documents de transport se fait sans contact avec les personnes.

• **Points de contrôle**

- Le référent Covid-19 s'assure, avec le directeur et l'ensemble du personnel, du respect et du suivi du protocole.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

7-PROCEDURE PREMIERS SECOURS EN PERIODE DE PANDEMIE

1. Soin

- ✓ Sauveteur : masque chirurgical + visière + gants
- ✓ Victime : Port du masque si le soin se situe à proximité du visage

- ✓ Réalisation de préférence sur le lieu où se trouve la victime
- ✓ Mise à la poubelle de l'ensemble des ustensiles/produits utilisés (à usage unique)
- ✓ Faire enlever le masque par la victime et lui faire jeter à la poubelle.
- ✓ Sauveteur : Retrait du matériel de protection : visière, masque et gants suivant la procédure
- ✓ Désinfection des surfaces/matériel

2. Intervention terrestre

- ✓ Sauveteur : masque chirurgical + visière + gants
- ✓ Victime : Port du masque obligatoire sauf si mise sous O2

- ✓ Réalisation des gestes de secours // si victime inconsciente :
→ Rechercher les signes de respiration en regardant le ventre et/ou la poitrine se soulever.
Il ne faut pas placer sa joue et son oreille sur la bouche/nez de la victime.

- ✓ Réalisation des gestes de secours // si victime adulte en AC :
→ Pratiquer uniquement les compressions thoraciques
→ Mise en place du DSA dès que possible.
→ Alerte dès le 1^{er} choc ou 1^{ère} analyse.

- ✓ Réalisation des gestes de secours // si victime enfant ou nourrisson en AC :
→ 5 insufflations initiales + compressions thoraciques.
→ Pratique du bouche à bouche.
→ Alerte dès que possible.
→ Mise en place du DSA dès que possible.

3. Intervention milieu aquatique

- ✓ L'intervention dans l'eau sera privilégiée lors d'une noyade avérée.
- ✓ Récupérer la victime et la ramener au bord.
- ✓ Un deuxième sauveteur sera équipé, d'un masque, d'une visière et de gants pour la sortie d'eau de la victime.
- ✓ Victime : Port du masque obligatoire sauf si mise sous O2.
- ✓ Réalisation des gestes de secours // si victime inconsciente :
→ Rechercher les signes de respiration en regardant le ventre et/ou la poitrine se soulever.
Il ne faut pas placer sa joue et son oreille sur la bouche/nez de la victime.

- ✓ Réalisation des gestes de secours // si victime adulte en AC :
→ Pratiquer uniquement les compressions thoraciques.
→ Mise en place du DSA dès que possible.
→ Alerte dès le 1^{er} choc ou 1^{ère} analyse.
- ✓ Réalisation des gestes de secours // si victime enfant ou nourrisson en AC :
→ 5 insufflations initiales + compressions thoraciques
→ Pratique du bouche à bouche
→ Alerte dès que possible

PROTOCOLE SANITAIRE

CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

→ Mise en place du DSA dès que possible.

- **Points de contrôle**

- Le référent Covid-19 s'assure, avec les MNS, du respect et du suivi du protocole
- Le protocole d'ouverture de l'équipement intégrera les éléments demandés et la marche à suivre.

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER

8-PROCEDURE DE GESTION DE CAS SUSPECT

Les symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.

1. Conduite à tenir

- ✓ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque dans un espace confiné avec respect impératif des gestes barrières.
- ✓ Le référent COVID rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet. Si la personne est en difficulté pour assurer les démarches de prise en charge, elle est accompagnée par le référent COVID.
- ✓ Le référent COVID interpelle le directeur pour lui faire part de la situation.

2. En cas de test positif

- ✓ Prévenir toutes les personnes ayant pu côtoyer ou travailler à proximité afin qu'elles soient vigilantes à l'apparition éventuelle de symptômes tout en respectant le principe de discrétion. S'ils apparaissent avant la prise de poste, elles doivent rester à domicile et nous prévenir.
- ✓ S'il s'agit d'un enfant, les responsables légaux sont appelés sans délai pour qu'ils viennent le chercher, en respectant les gestes barrières. Le responsable COVID appelle les parents et leur rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant le cas échéant. Si les parents ou responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge, le responsable COVID, apporte son appui.
- ✓ Aérer et attendre quelques heures avant de nettoyer la table ou le poste de travail (voir autres lieux que salles de formation si nécessaire) avec une protection adéquate.
- ✓ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ✓ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par la sous-préfecture.
- ✓ L'agent d'entretien procèdera au nettoyage minutieux et à la désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui ont précédé son isolement après un délai fixé par les autorités sanitaires.

Fait à Trith Saint Léger
Le 01/10/2020

M. Le Maire
Dominique SAVARY

Mme Céline BAUDOUX,
Responsable du service des sports

PROTOCOLE SANITAIRE
CENTRE AQUATIQUE MARCEL ROBERT DE TRITH SAINT LEGER